

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Centres Sociaux - Année 2016 - 5ème répartition de subventions de fonctionnement et d'équipement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2016, conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - des subventions de fonctionnement d'un montant global de 218 016 €, ainsi réparti :
 - 104 016 € pour l'animation globale et la coordination
 - 114 000 € pour les projets spécifiques

Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante,

- des subventions d'équipement d'un montant total de 10 025 €.

Cette dépense sera engagée sur l'autorisation de programme 2016-10563N, inscrite au budget départemental 2016, au chapitre 204, fonction 51, article 20421, dont la dotation est suffisante,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe,
- d'approuver l'engagement de 23 108 € correspondant à la participation 2016 du Département à la convention de groupement de commande destinée à une mission de soutien technique en faveur des centres sociaux, sur le programme 10615, chapitre 65, fonction 51, article 6574,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, la convention-type prévue à cet effet.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée

